

**Compte rendu  
de la réunion du  
Conseil Municipal  
du 21 décembre 2009**

Sous la présidence de M. VIEILLEDENT Michel

**Présents** : M. VIEILLEDENT Michel, Maire.

M. JASSIN Jean-Pierre, M. COUBES Allain, Adjoint.

Mme BOUTEILLE M. Chantal – M. MOURGUES Fortuné – Mme PÉDULLA Martine

M. BRESSIEUX Jérôme – M. SÉVAJOLS François – M. SÉVAJOLS Francis

M. PAULET François – Mme ROCOPLAN Andrée – Mme RABIÉ Catherine.

**Absents Excusés** : Mme PANTEL Guylaine – M. PEYRE Jean-Louis – Mme CATHÉBRAS Mireille.

M. PAULET François a été élu secrétaire.

▪ **CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS** :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement communal va se dérouler du 20 janvier 2010 au 20 février 2010.

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'agents recenseurs pour effectuer cette tâche.

▪ **CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DU P.L.U.** :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22.12.2008 prescrivant l'élaboration d'un P.L.U. sur la Commune d'Ispagnac.

Cette étude a fait l'objet d'une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Habitat Développement Lozère pour un montant de 22 500 € H.T.

▪ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT H.D.L. POUR L'ACTION DE MISE EN VALEUR DES FACADES ET DES TOITURES** :

Dans le cadre de sa politique de revitalisation des centres anciens sur la Commune d'Ispagnac, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait préférable de continuer son action d'incitation auprès des propriétaires privés pour le ravalement des façades ainsi que des toitures de la zone UP1 de la ZPPAUP.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec H.D.L. pour l'année 2010.

▪ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE** :

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère en faveur des agents de la Commune du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013.

▪ **AUTORISATION POUR UN DÉPÔT DE PLAINTE A LA SUITE DE L'ACCIDENT DU 25 SEPTEMBRE 2009 À NOZIÈRES :**

M. le Maire rappelle qu'un poids lourd transportant une matière dangereuse s'est renversé sur la RN 106 au lieu dit Nozières le 25 septembre 2009.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer plainte par l'intermédiaire de Maître POUGET, Avocat, contre les personnes non dénommées du chef du délit de pollution du cours d'eau.

▪ **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL :**

Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec le Conseil Général concernant un service d'assistance technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et le domaine de l'A.E.P. (SATEP).

▪ **MARCHÉ DU PONT DE LA COMBE DES CADES :**

M. le Maire rappelle le projet de restauration du Pont de la Combe des Cades. Ce projet a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise LOUREIRO Frères pour un montant de 39 154,50 € H.T.

▪ **PROJET D'ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du plan de relance du gouvernement, un projet d'école numérique rurale a été mis en place.

Le Conseil Municipal valide le projet et, après consultation, retient DOUBLE CLIK pour un montant de 13 534,30 € T.T.C. et sollicite une subvention du Ministère de l'Éducation de 9 000 €.

▪ **PARTICIPATION A L'OFFICE DE TOURISME DE FLORAC :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la compétence dans le domaine du tourisme transférée à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal décide de renouveler, par une convention financière, le reversement d'une part de sa dotation touristique au profit de la Communauté de Communes pour un montant de 11 000 € et ce pour la durée de la convention d'objectifs, soit 3 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La séance est levée à 23h30.